



CABINET DU PREFET - Communication Presse

Lyon, le 6 juillet 2009

"Pôle de compétitivité COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature des contrats de performance des pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité de la région Rhône-Alpes signent aujourd'hui avec l'État et les collectivités leur plan d'action pour 2009-2011. Il s'agit des pôles Arve Industries, Axelera, Imaginove, Lyon Urban Truck & Bus, Lyonbiopole, Minalogic, Plastipolis, Techtera et Tenerrdis.

La politique des pôles de compétitivité, lancée par l'Etat en 2004, est une nouvelle politique industrielle qui mobilise les facteurs clés de la compétitivité, au premier rang desquels figure l'innovation. Un pôle de compétitivité est l'association, sur un territoire donné, d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, possédant une masse critique suffisante pour acquérir une visibilité internationale, qui se dote d'une stratégie commune de développement, reposant sur des partenariats approfondis autour de projets et la concentration sur des technologies destinées à des marchés à haut potentiel de croissance.

Suite à l'évaluation de cette politique en 2008, l'Etat a décidé de la reconduire sur trois ans (2009-2011), en y consacrant 1,5 milliards d'euros. Cette deuxième phase met l'accent sur le renforcement de l'animation et du pilotage stratégique des pôles ; sur de nouvelles modalités de financement comme les plates-formes d'innovation ; et sur le développement d'un écosystème de l'innovation et de la croissance.

Rhône-Alpes est une région particulièrement riche en pôles de compétitivité, puisque 11 pôles sur les 71 nationaux ont leur siège sur le territoire. Elle possède en particulier deux pôles mondiaux : Minalogic (nanotechnologies et solutions logicielles embarquées) et Lyonbiopole (maladies infectieuses, diagnostics, vaccins) ainsi qu'un pôle à vocation mondiale : Axelera (chimie-environnement). Cette situation est la preuve de la richesse du tissu industriel et scientifique régional, mais aussi de la capacité des Rhônalpins à faire preuve d'initiative et à coopérer pour le bien commun.

Sur les trois premières années de cette politique, 338 projets de recherche et développement issus des pôles de compétitivité de la région Rhône-Alpes ont été financés, notamment grâce au soutien de l'État qui, grâce à ses dispositifs et à ses agences (FUI, ANR, OSEO...) leur a consacré 601 millions d'euros, permettant la réalisation de 1,6 milliard d'euros de dépenses de R&D. La participation de l'État, de la Région Rhône-Alpes, des Départements, des grandes villes et intercommunalités de la région, ainsi que des fonds européens, fait en sorte que 20 % des financements publics obtenus en France pour les projets des pôles le sont pour des partenaires de Rhône-Alpes, soit deux fois le poids démographique de la région.

Par les contrats de performance signés aujourd'hui, les pôles de compétitivité s'engagent sur une stratégie à trois ans et un plan d'action. En retour, l'État et les collectivités signataires s'engagent sur un accompagnement financier de chaque pôle.

Par ce soutien renouvelé, l'État, au côté de la Région, des Départements, des grandes villes et agglomérations de la région, marque la confiance qu'il a en la capacité des pôles de compétitivité à préparer l'avenir en faisant émerger des projets créateurs de valeur et d'emploi pour demain.

Site : www.competitivite.gouv.fr

Contact presse : Aurélie Bellemin - 04 72 61 65 27

Préfecture du Rhône - 106 rue Pierre Corneille - 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.60.60 - Télécopie : 04.78.60.49.38 - <http://www.rhone.pref.gouv.fr>